

CESSION DE PARTS DE SOCIETE CIVILE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur **Denis MAZE**

Né le 14 août 1970 à PARIS 16^e

Demeurant : 66 boulevard Raymond Poincaré - Maison 8 - 92380 GARCHES

De nationalité française

Marié sous le régime de la séparation de biens

Ci-après dénommé le CEDANT

D'une part,

- **IDEA**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : Immeuble LOGI - ZI des Loges en Josas - 78350 LES LOGES EN JOSAS

Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 799 033 659

Représentée par son gérant, Monsieur Denis MAZE

Ci-après dénommé le CESSIONNAIRE

D'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSE

Par acte sous seing privé en date à GARCHES du 6 mars 2023, il a été formé une société civile immobilière dénommée **16.5 ATM**.

Le siège de cette société est fixé au 66 boulevard Raymond Poincaré - Maison 8 - 92380 GARCHES. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 949 813 422

Son capital social de 1 000 euros est divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, sur lesquelles 999 parts en pleine propriété, numérotées de 1 à 999, appartiennent à Monsieur **Denis MAZE** pour les avoir souscrites à la constitution de la société **16.5 ATM**.

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Monsieur **Denis MAZE** cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit, 199 parts en pleine propriété de 1 euro nominal, numérotées 801 à 999, lui appartenant dans la société **16.5 ATM**, à la société **IDEA**, qui accepte.

Le CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 199 euros (cinq quatre-vingt-dix-neuf euros) pour la totalité des 199 parts cédées.

Laquelle somme de 199 euros est payable comptant par le CESSIONNAIRE au CEDANT qui lui en donne bonne et valable quittance.

Initiales de M. Denis MAZE

Initiales de M. Denis MAZE pour IDEA

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 11 des statuts de la société 16.5 ATM, les cessions de parts sont libres entre associés.

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le CEDANT atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer des apports en numéraire effectués à la société.

Il déclare en outre que la présente cession n'entraîne pas dissolution de la société et qu'elle n'entre pas dans le champ d'application de l'article 1655 ter du Code Général des Impôts, et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le CESSIONNAIRE, qui s'y oblige.

Fait à GARCHES

Le 30 juin 2025

En QUATRE originaux


LE CEDANT

Signature de M. Denis MAZE

Précédée de la mention :

"Bon pour cession de 199 parts et quittance"

*Bon pour cession de 199 parts
et quittance*



LE CESSIONNAIRE

Signature de M. Denis MAZE pour la société IDEA

Précédée de la mention :

"Lu et approuvé, bon pour acceptation de cession"

*Lu et approuvé bon pour
acceptation de cession*



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VANVES

Le 22/07/2025 Dossier 2025 00038538, référence 9224P02 2025 A 02712

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANVES
58, BOULEVARD DU LYCEE
92175 VANVES CEDEX
Téléphone : 01 44 23 37 60
enr.vanves@dgfip.finances.gouv.fr